



Source : <http://discours.vie-publique.fr/notices/172001992.html> / Extrait

Conclusions du Conseil européen sur les migrations, l'économie numérique, la défense et sur la non prolifération des armes nucléaires, le 19 octobre 2017.

Circonstances : Conseil européen, à Bruxelles (Belgique) le 19 octobre 2017

ti :
Au début de la réunion, le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil a présenté un aperçu des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des précédentes conclusions du Conseil européen.

I. MIGRATIONS

1. L'approche suivie par les États membres et les institutions de l'UE pour assurer un **contrôle total des frontières extérieures** porte ses fruits et doit être consolidée. Globalement, les flux migratoires diminuent de manière sensible et le nombre de décès en mer a baissé.
2. Le Conseil européen est **déterminé** à maintenir son approche globale, pragmatique et résolue, et à l'appliquer chaque fois qu'il y a lieu. Cela suppose:
 - de faire preuve de vigilance en ce qui concerne toutes les routes migratoires et d'être prêt à réagir à toute nouvelle évolution;
 - de **recourir** de manière pragmatique, flexible et coordonnée à **tous les instruments** dont disposent l'UE et les États membres;
 - de soutenir les États membres directement touchés ou concernés, au moyen notamment d'un appui continu de la part des agences de l'UE;
 - de **coopérer** étroitement avec les partenaires internationaux ainsi qu'avec les pays d'origine, **de transit** et de départ;
 - de **réduire les incitations à la migration illégale grâce à des retours effectifs**;
 - de disposer de ressources financières et autres suffisantes.
3. Pour consolider et approfondir cette approche en ce qui concerne toutes les routes migratoires, le Conseil européen préconise en outre ce qui suit:
 - montrer que nous sommes pleinement attachés à notre coopération avec la Turquie en matière de migrations et au soutien aux pays des Balkans occidentaux;
 - veiller à la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire de l'accord de réadmission entre l'UE et la Turquie à l'égard de tous les États membres;
 - **assurer une nette intensification des retours** par des actions au niveau tant de l'UE que des États membres, par exemple des accords et des **arrangements de réadmission** efficaces; l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes devrait être encore renforcée et jouer un rôle accru dans l'organisation des retours;
 - veiller à ce que les missions et opérations PSDC disposent d'effectifs complets et à ce que leurs mandats soient adaptés en fonction des besoins, pour contribuer à la lutte contre les réseaux de trafiquants et de passeurs et concourir au démantèlement de leur modèle économique; soutenir l'action de nos partenaires du G5 Sahel;

- mettre en œuvre des programmes de réinstallation volontaires et les développer en liaison avec les partenaires internationaux, en particulier le HCR;
- améliorer les échanges d'informations et de données au sein de l'UE, entre les États membres, les agences JAI et les missions et opérations PSDC, ainsi qu'avec les partenaires internationaux; dans ce contexte, le Conseil européen demande que les équipes communes d'enquête opérationnelles soient étendues aux pays concernés;
- créer et mettre en œuvre les **moyens d'incitation nécessaires**, en utilisant l'ensemble des politiques, instruments et outils dont l'UE dispose à cet effet, y compris le développement, le commerce et les visas, pour obtenir des résultats mesurables sur le plan de la prévention de la migration illégale et du **retour des migrants en situation irrégulière**.

4. Pour ce qui est de la route de la Méditerranée centrale, le Conseil européen:

- salue la contribution importante apportée par l'Italie sur la route de la Méditerranée centrale;
- demande que les efforts déployés par l'UE se poursuivent et qu'un soutien continue d'être apporté aux États membres pour **endiguer les flux et augmenter le nombre de retours**, ainsi que pour mettre en place une **coopération étroite** avec les pays d'origine, de transit et de départ;
- rappelle qu'il importe de **coopérer avec les autorités libyennes et tous les voisins de la Libye** afin de renforcer les capacités en matière de gestion des frontières, et souligne qu'il est urgent de **soutenir** le développement des communautés locales libyennes situées **sur les routes migratoires**;
- encourage et invite à soutenir, y compris financièrement, les efforts déployés par le HCR et l'OIM en Libye, au Sahel et dans la région, notamment pour **faciliter davantage les retours** volontaires et la réinstallation et améliorer les conditions d'accueil en coopération avec les autorités libyennes, de manière à ce que les migrants bénéficient d'un traitement humain;
- s'engage à assurer un financement suffisant et ciblé, y compris au titre du volet Afrique du Nord du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, afin de soutenir les actions nécessaires liées aux migrations en Afrique du Nord et de financer tous les projets pertinents en 2017 et au-delà, des versements étant effectués en temps utile. Il charge le Conseil d'entreprendre immédiatement, avec l'aide de la Commission, un suivi opérationnel pour que **cet engagement soit honoré** avant le Conseil européen de **décembre**;
- appelle à redoubler d'efforts pour établir rapidement une présence permanente de l'UE en Libye, en tenant compte de la situation sur le terrain.

5. Le Conseil européen demande que la situation le long des routes de la Méditerranée orientale et occidentale soit suivie de près, à la lumière de l'accroissement récent des flux migratoires.

6. Le Conseil européen rappelle que son approche à long terme de la question des migrations consiste notamment à s'attaquer aux causes profondes des migrations et à offrir des perspectives économiques et sociales dans les pays de transit et d'origine. À cet égard, il se félicite du lancement récent du Fonds européen pour le développement durable, qui soutient les investissements dans les pays d'Afrique et du voisinage européen. Il se félicite également de la mise en œuvre de l'initiative «Résilience économique» de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui mobilise des investissements dans les pays du voisinage européen. Le Conseil européen attend avec intérêt de pouvoir discuter de coopération avec les partenaires africains lors du sommet Union africaine-Union européenne qui se tiendra prochainement.

7. Le Conseil européen réaffirme son attachement au système Schengen et fait part de l'intention de **«revenir à l'esprit de Schengen»** dès que possible, tout en tenant pleinement compte des intérêts proportionnés des États membres en matière de sécurité.

8. Le Conseil européen prend note avec satisfaction des progrès accomplis à ce jour en ce qui concerne la réforme du régime d'asile européen commun, et appelle à une plus grande convergence afin de parvenir à un accord permettant de trouver un juste équilibre entre **responsabilité et solidarité** et d'assurer la **résilience** face aux crises à venir, conformément à ses conclusions de juin 2017. Le Conseil européen reviendra sur cette question lors de sa réunion en décembre et s'efforcera de parvenir à un consensus au cours du premier semestre de 2018.